Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et

du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 35 (1906)

Heft: 8

Artikel: Bilan géographique et historique de l'Europe en 1905

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1041093

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 25.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

BILAN GÉOGRAPHIQUE ET HISTORIQUE DE L'EUROPE en 1905

France. - Le gouvernement français, qui s'est distingué les années précédentes par l'expulsion des congrégations religieuses, a renchéri cette année par une loi tout aussi impopulaire, la loi de la séparation des églises et de l'Etat. C'est fait! Le 3 juillet 1905, par 341 voix contre 233, la Chambre a consacré cette loi inique. Le Sénat n'a eu qu'à emboiter le pas et, plus sectaire encore que la Chambre, il n'a admis aucun amendement de nature à amadouer la rigueur du décret. Par environ deux tiers de voix de majorité, le Bloc a tout voté presque sans discussion et voilà que la France est la seule des nations civilisées qui soit déchristianisée, officiellement.

Angleterre. — La politique mondiale anglaise compte une victoire de plus dans le renouvellement et le renforcement du traité anglo japonais du 12 août dernier. Elle a su, en effet, profiter des succès du Japon pour imposer pendant 10 ans le statu quo dans toute l'Asie, sans aucune idée d'agression contre les voisins. C'est une politique essentiellement conservatrice qui peut profiter à tout le monde, mais en empêchant de nouvelles acquisitions territoriales jusqu'à nouvel ordre.

D'autre part, le traité anglo-français du 8 avril 1904 a été mis à une rude épreuve par le fait de l'ingérence de l'Allemagne, mécontente de n'avoir pas été consultée au sujet du Maroc et réclamant une conférence internationale. Les deux alliées ont fait preuve de conciliation en acceptant cette conférence.

L'amirauté anglaise, prévoyant les nécessités des guerres à venir, a jugé à propos de se créer à Douvres, qui commande le Pas-de-Calais, une base navale de premier ordre qui puisse, comme Gibraltar à l'entrée de la Méditérranée, et Singapore à l'entrée des mers orientales, réunir au besoin toutes ses flottes pour concourir à un but déterminé. Douvres serait donc enfermée dans d'immenses digues ou brise-lames, dont les goulots se fermeront automatiquement contre les torpilleurs ennemis, par une série de câbles gigantesques sur plusieurs rangs de hauteur, qu'on pourra baisser ou relever instantanément sous la surveillance d'appareils électriques.

Belgique. — 1905 a été pour la Belgique une année jubilaire, car on y a fêté le souvenir cher à tout cœur vraiment belge : le 75° anniversaire des exploits des patriotes de 1830, lorsqu'ils luttèrent pour reconquérir leur indépendance ravie par l'étranger, depuis la Révolution française.

Dans toutes les provinces, bien plus, dans chaque commune du pays, on vit s'organiser des fêtes nationales qui se manifestèrent sous toutes les formes : cortèges historiques, où se renouvelaient les tournois de la chevalerie; — fêtes religieuses, où le Te Deum, qui rend gloire à Dieu, se mêlait à la Brabanconne, qui célèbre les combattants de 1830; — fêtes militaires, auxquelles prirent part non seulement l'armée actuelle, mais encore tous les anciens soldats, et surtout les rares survivants des glorieuses journées: — fêtes artistiques, où l'art ancien le disputait aux beaux-arts modernes; — fêtes agricoles, qui rivalisèrent avec les fêtes industrielles, pour montrer les progrès accomplis dans ces branches économiques, dont la synthèse fut exprimée par l'admirable Exposition universelle et internationale de Liège.

Et le héros, le point de mire de ces fêtes nationales, c'est le roi Léopold II, souverain remarquable par ses qualités maîtresses d'administrateur et de diplomate, à qui l'on doit le Congo belge — si envié à l'étranger — dont le long règne de quarante ans est la glorieuse continuation de celui de Léopold I^{er}, le fondateur de la monarchie. — C'est aussi cet excellent prince Albert et sa charmante épouse la princesse Elisabeth, qui ont su conquérir la sympathie générale, et dont les bien-aimés enfants, Léopold et Charles, assurent dès leur bas-âge la continuité d'une dynastie chère à tous.

1830-1905, quelle étape, quels progrès faits dans toutes les branches de l'activité humaine! Population doublée, chemins de fer créés, commerce général centuplé! Comment décrire toutes ces mervéilles qui, de l'aveu des trente-deux nations représentées à l'Exposition de Liège, ont placé ce pays au premier rang, sinon des puissances importantes, au moins des plus florissantes? L'espace nous manque pour entrer dans des détails, d'ailleurs connus de tous.

Citons un seul parmi les 80 congrès qui se sont tenus sur le sol belge, le Congrès d'Economie mondiale, de Mons, provoqué, présidé, clôturé par sa Majesté Léopold II et où se sont agitées les multiples questions relatives aux moyens de provoquer l'expansion des Belges, trop à l'étroit dans leur petit pays et cependant capables de tenir un poste honorable en vingt contrées différentes, où on les trouve effectivement à la tête des entreprises de mines, d'usines de chemins de fer, en Chine, en Perse, en Russie, en Bolivie, etc.

Et comme il n'y a pas de fête sans lendemain, voici, le 17 novembre 1905, la mort inopinée de ce vénérable comte de Flandre, frère aîné du roi, père du prince héritier, Albert, modèle des pères et des époux; mort qui laisse dans tous les cœurs les regrets les mieux mérités!

Pays-Bas. — Depuis quelques années existait à La Haye le gouvernement dit « chrétien » présidé par M. Kuyper, favorable à la liberté religieuse, et dont les catholiques ont profité pour fonder une université et obtenir des subsides pour l'enseignement primaire libre, selon les règles de la justice distributive. D'autres lois ont été faites pour avantager les ouvriers malades ou infirmes, pour les pêcheurs, marins, etc. Mais dans les récentes élections l'alliance libéralo-socialiste a réduit la majorité « chrétienne », sans toutefois transporter ailleurs la majorité, de sorte qu'on a dû former un ministère mixte ou d'affaires.

Quoi qu'il en soit, pendant que l'indifférence religieuse s'accentue parmi les protestants calvinistes, dont beaucoup de ministres nient même la divinité de Jésus-Christ, les catholiques sont en progrès, et alors qu'en 1800 ils ne comptaient que pour un quart de la population, aujourd'hui ils sont plus du tiers sur 5,500,000 habitants. On y compte aussi plus de 100,000 Juifs.

Le projet de dessèchement d'une partie du Zuiderzée, par la formation de quatre grands polders, ne paraît pas avancer beaucoup.

(A suivre.)

Langue maternelle

(Cours moyen)

LE LIN ET LE CHANVRE

(Suite.)

B. Lecture et compte rendu.

Dans la lecture, nous avons essentiellement pour but la compréhension du texte et l'assimilation des idées.

Nous faisons successivement appel au jugement pour comprendre, à l'imagination pour la représentation des objets absents, à la faculté d'abstraction pour résumer les parties du texte et à la mémoire pour le compte rendu. Nous exigerons une lecture expressive. Le compte rendu est fait autant que possible par une tournure de phrase différente de celle du livre. Les mots incompris sont expliqués à nouveau, à chaque paragraphe.

C. Orthographe. - Grammaire.

N'épluchons pas entièrement un texte pour lui faire donner toutes les règles grammaticales mises en pratique par l'auteur : l'élève se fatigue, il a trop de choses à emmagasiner, il se perd.

L'orthographe d'usage des nouveaux mots s'étudie au tableau noir. On les fera épeler. De cette manière, les organes des sens sont en jeu.